

Les sources de financements. Les Crédits octroyés aux Starters.

Pour qui ?	Demandeurs d'emploi depuis 3 mois Chômeurs complets indemnisés depuis 1 jour Bénéficiaires d'aides sociales – revenu d'intégration		Entrepreneurs qui n'ont pas accès aux crédits bancaires qu'ils soient chômeurs ou salariés	Tous les starters : Salariés, chômeurs, et indépendants depuis moins de 4 ans
	Prêt lancement	Prêt solidaire	MC2	Starteo
Octroyés par	Le Fonds de Participation Institution financière publique fédérale (Bruxelles) www.fonds.org 02 / 210 87 87		Crédal Coopérative de crédit (Louvain-la-Neuve , antennes à Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège) www.credal.be 010 / 48 33 50	Le Fonds de Participation
Introduction du dossier de crédit par	- Une structure d'appui agréée par le Fonds de Participation - Une banque	- Une structure d'appui agréée par le Fonds de Participation	- Le porteur de projet (<i>qui peut se faire aider par une structure d'accompagnement à la création d'entreprise</i>)	- Une banque
Conditions	- s'installer comme indépendant à titre principal ou créer une société (<i>les indépendants à titre complémentaire peuvent être acceptés chez Crédal si leur objectif est, à terme, de s'installer comme indépendants à titre principal</i>) - secteurs exclus : agriculture, transport et exportation			
Conditions particulières				Obtenir d'abord un crédit auprès d'une banque. Peut être combiné avec un prêt lancement
Montants	Maximum 30 000 €	Maximum 12 000 €	Maximum 12 500 €	4 x l'apport propre Maximum : 250 000 €
Pour financer quoi ?	Investissements, stocks et fonds de roulement			
			Investissements : 12 500 € Trésorerie : 10 000 € Cumulables, mais total < à 12 500 €.	Le montant du prêt Starteo ne peut être > au montant du crédit bancaire (condition préalable).

	Prêt lancement	Prêt solidaire	MC2	Starteo
Particularités	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter ¼ de fonds propres : ¼ du montant prêté soit un montant maximum de 7 500 € - pas de garantie exigée - taux d'intérêt de 4 % (réduction possible à 3% pendant 2 ans) -1 an de franchise pour le remboursement du capital (<i>possibilité de 2 ans</i>). 	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'apports personnels exigés - pas de garantie exigée - taux d'intérêt de 3 % - 3 mois de franchise pour le remboursement du capital 	<ul style="list-style-type: none"> - pas d'apports personnels exigés - pas de garantie exigée - taux d'intérêt de 5% (crédit d'investissements) <i>possibilité de réduction à 3% à certaines conditions</i> - 8% crédit de trésorerie - Possibilité de 3 mois de franchise pour le remboursement du capital 	<ul style="list-style-type: none"> - apports propres : 10 % minimum du projet d'investissement global - peu de garanties exigées - taux d'intérêt réduit à 3 % (2 ans), ensuite application du taux bancaire – 1,25 % - Possibilité de 1 à 2 ans de franchise pour le remboursement du capital
Durée	5, 7 ou 10 ans	4 ans	4 ans (investissements) 1 an renouvelable (trésorerie)	5, 7 ou 10 ans

Les sources de financements . Les Fonds de garanties.

Pour qui ?	Les très petites entreprises (artisans, commerçants et titulaires de professions libérales) qui éprouvent des difficultés à obtenir des crédits auprès d'une banque (garanties insuffisantes), mais ne sont pas en difficulté financière.		
Octroyés par	La Société des Cautions Mutuelles de Wallonie (SOCAMUT) , filiale du Groupe SOWALFIN de la Région Wallonne, fournit la garantie demandée par la banque aux personnes qui veulent lancer une affaire. SOCAMUT intervient comme réassureur des engagements pris par les sociétés de cautionnement mutuel (SCM) Cette initiative de la Région wallonne vise à faciliter l'accès aux petits crédits.		
Principe	Vous avez besoin d'un crédit, vous avez élaboré un Business Plan et vous allez voir votre banquier. Votre banquier juge votre projet prometteur malgré les garanties insuffisantes. Il soumet alors votre dossier à une société de cautionnement mutuel (SCM). Si elle décide de soutenir votre projet, la société de cautionnement mutuel garantit votre crédit bancaire.		
Secteurs exclus	Banque, finance, assurance, promotion immobilière, production et distribution d'énergie (sauf énergies renouvelables) et co-génération), enseignement, formation, santé, culture (sauf production audio-visuelle), agriculture, pêche, aquaculture, transport et construction navale.		
	Les quatre sociétés de cautionnement mutuel (SCM): - caution mutuelle des métiers et négoce de Liège, Mons et Tournai - SOCAME (Mons et Namur)		SOWALFIN
Montant du crédit garanti	Micro-crédit de 25 000 €	Crédit bancaire < à 150 000 €	Prêt subordonné complémentaire à une crédit bancaire à moyen terme. De 25 000€ à 350 000 €. Taux bancaire avec réduction de 2% . (taux plancher 3,25 %). Introduction du dossier via la banque. Secteurs exclus : cfr. ci-dessus + commerces de détail, Horeca,
Garantie SCM	80 % du crédit octroyé	75 % du crédit octroyé	75 % du crédit octroyé
Contre-garantie Socamut	75 %	50 %	